

**2G CARNOT**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €**  
**Siège social : 9 résidence du Val Fleuri - Chemin du Moulin**  
**31450 AYGUEVIVES**  
**RCS TOULOUSE 928 102 003**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT**  
**DU 3 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 3 novembre,  
A 18 heures,

Les Associés de la Société 2G CARNOT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, au siège social, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gaël GUERIN, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés, possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination de Monsieur Pascal GUERIN en qualité de Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport qu'il a rédigé relatif au projet de nomination de Monsieur Pascal GUERIN en qualité de Directeur Général de la Société.

RG PG GG

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de établi par le Président, en approuve les termes dans leur intégralité.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général la Société pour une durée illimitée :

**Monsieur Pascal GUERIN,**

Domicilié à AYGUESVIVES 31450, Chemin du Moulin, 9 Résidence Val Fleury,  
Né à Bordeaux 33, le 10 janvier 1963,  
De nationalité Française,

Monsieur Pascal GUERIN, Directeur Général, dispose, conformément aux statuts, des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations complémentaires qui seront éventuellement fixées par une décision ultérieure.

Monsieur Pascal GUERIN dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pascal GUERIN accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

L'Assemblée Générale décide de ne pas octroyer de rémunération au Directeur Général de la Société mais que le Directeur Général aura droit au remboursement de ses frais de déplacement, de représentation et de mission engagés dans l'intérêt de la Société et pour l'accomplissement de son mandat, sur présentation de toutes pièces justificatives.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet LCA AVOCATS, domicilié 12 avenue José Cabanis, à QUINT-FONSEGRIVES 31130 pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

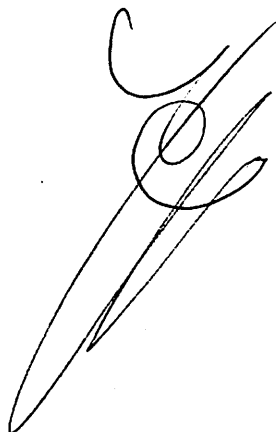
***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

RG RG GG

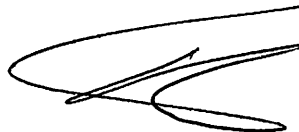
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés et le Directeur Général

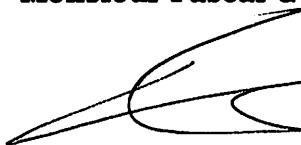
**Monsieur Gaël GUERIN**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.

**SAS COUGUE**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'C' followed by a few horizontal strokes.

**Monsieur Pascal GUERIN**

A handwritten signature in black ink, with a large, stylized initial 'P' followed by a few horizontal strokes.